

COMMUNE DE BOULT

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2013

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
[Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.](#)

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

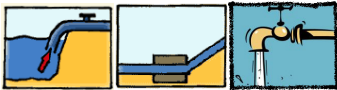
Tous les codes entre crochets (exemple : [\[D102.0\]](#)) correspondent aux données et indicateurs dont les définitions peuvent être obtenues
sur le portail de l'observatoire cité ci-dessus

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	3
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	4
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	4
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	4
1.6.	Eaux traitées	4
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours :	4
1.6.2.	Production	5
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	5
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	5
1.6.5.	Autres volumes	5
1.6.6.	Volume consommé autorisé	6
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	6
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	6
2.1.	Modalités de tarification	6
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	7
2.3.	Recettes	8
3.	Indicateurs de performance	8
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	8
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	9
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	9
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	9
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	10
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	10
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	10
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	11
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	11
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	11
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	12
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	1212
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	1212
4.	Financement des investissements	13
4.1.	Branchements en plomb	133
4.2.	Montants financiers	13
4.3.	État de la dette du service	13
4.4.	Amortissements	13
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	14
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	14
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	14
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	14
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	15
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	15

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



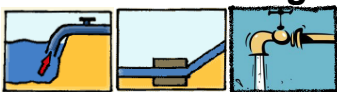
Le service est géré au niveau communal

- Nom de la collectivité : Commune de Boulton
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : [Commune]
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

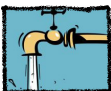
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Commune de Boulton
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation : Novembre 2012 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : Janvier 2005 Non

1.2. Mode de gestion du service



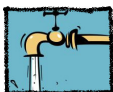
Le service est exploité en régie

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Le service public d'eau potable dessert 550 habitants au 31/12/2013 (512 au 31/12/2011).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert [270] abonnés au 31/12/2013. (269 au 31/12/2012).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2012	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2013	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2013	Nombre total d'abonnés au 31/12/2013	Variation en % (valeur 2013 – valeur 2012) /valeur 2012)
[Boult]	257	234	22	270	+ 5 %

1.5. 27Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 46 099 m³ pour l'exercice 2013 (54 617 m³ pour l'exercice 2012).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2012 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2013 en m ³	Variation en %
[Chanois]	Sources du Chanois	200 m ³ / jour	13 789	14 129	+ 3 %
[Fontenottes]	Sources des Fontenottes	675 m ³ /jour	40 828	31 970	-21 %
Total		319 375 m ³	54 617	46 099	-16%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : [100] %.

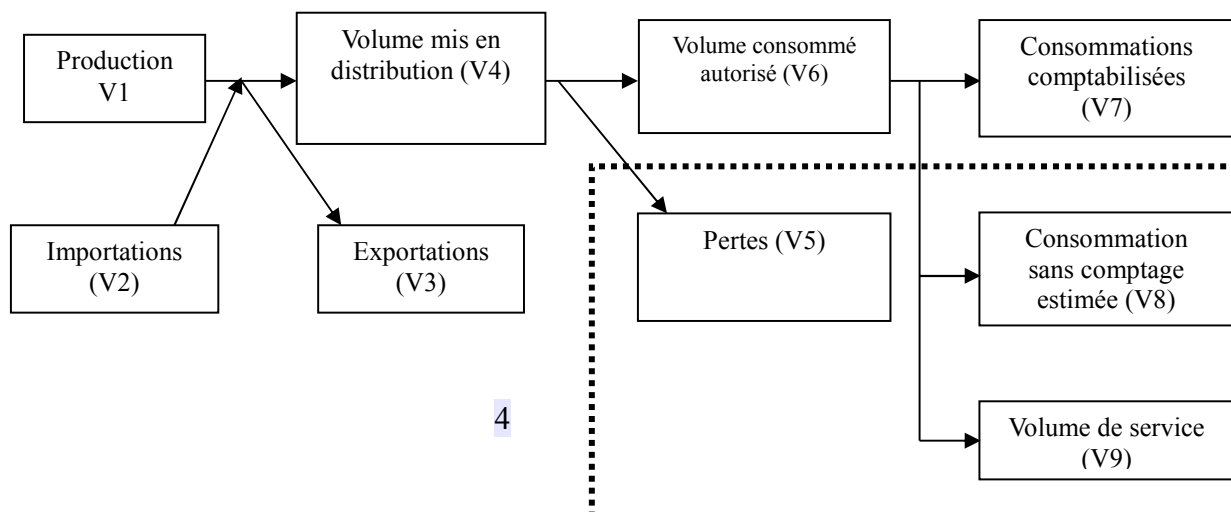
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours



1.6.2. Production



Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Réservoir du Chanois	« Goutte à goutte » avec solution à 9.6 % de chlore actif
Station de pompage des Fontenottes	Chlore gazeux injecté dans la bache

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2012 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2013 n m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2012
[Chanois]	13 789	14 129	2.46%	
[Fontenottes]	40 828	31 970	-21.69%	
Total du volume produit (V1) et mis en distribution (V4)	54 617	46 099	-15.59%	

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Le service ne traite pas des eaux brutes qu'il achète lui-même

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2012 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2012 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	21 541	28 464	+32%
Abonnés non domestiques	9 811	3 616	-63%
Total vendu aux abonnés (V7)	31 352	32 080	+2,25%
Total exporté vers d'autres services (V3)	0	0	

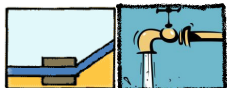
(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2012 en m ³ /an	Exercice 2013 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	2 664	2 664	[0]
Volume de service (V9)	0	0	[0]

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2012 en m3/an	Exercice 2013 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	100 000	100 000	[0]

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **9.04** kilomètres au 31/12/2012 (**9.04** au 31/12/2011).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2012 et 01/01/2013 sont les suivants :

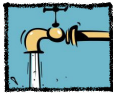
Frais d'accès au service :	500	€ au 01/01/2012
	500	€ au 01/01/2013

		Exercice 2012	Exercice 2013
Tarifs		Au 01/01/2012	Au 01/01/2013
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	10,00 €	10,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0.83 €/m ³	0.83 €/m ³
	Tranche 1 : 0 à 250 m ³		
	Tranche 2 : 251 à 500 m ³		
	Tranche 3 : plus de 500m ³		
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%) ⁽²⁾	0	0 %
Redevances	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0.28	0.28
	Autre: _____	0	0

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

- Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
- Délibération du 23/11/2012 effective à compter du 01/01/2013 fixant les tarifs du service d'eau potable
 - Délibération du 26/03/2010 effective à compter du 27/03/2010 fixant les frais d'accès au service

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2012 et au 01/01/2013 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	Exercice 2012	Exercice 2013	Variation en %
Tarifs	Au 01/01/2012 en €	Au 01/01/2013 en €	
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	10	10	
Part proportionnelle	99.6	99.6	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	109.60	109.60	
Taxes et redevances			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33.60	33.60	27.27
Autre :			
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	33.60	33.60	27.27
Total	143.2	143.2	9.81
Prix TTC au m³	1.19	1.19	9.17

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : **annuelle**

La facturation est effectuée avec une fréquence : **annuelle**

Les volumes facturés au titre de l'année 2012 sont de 31 352 m³/an (26 605 m³/an en 2011).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

*Mise en conformité de la tarification de l'eau au CGCT 2224-12-4-III –

* Répondre au minimum de tarification imposé par l'Agence de l'Eau

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2012 en €	Exercice 2013 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	24 522,55	26 626,40	+ 8%
<i>dont abonnements</i>	2 093,50	2590,00	+20%
Recette de vente d'eau en gros	0	0	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0	
Total recettes de vente d'eau	24 522,55	29 216,40	+19%
Amortissement	11 762,93	11 762,93	
Frais d'accès au service	5 500	2000	-64%
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	
Redevance Pollution domestique	6 897,44	8 982,40	+24%
Total autres recettes	24 160,37	22 745,33	-10,6%
Total des recettes	48 682,92	51 961,73	+7%

3. Indicateurs de performance

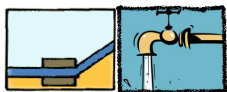
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2012	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2012	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2013	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2013
Microbiologie	12	1	9	1
Paramètres physico-chimiques	1		1	

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2012	Exercice 2013
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10	10
20	mise à jour du plan au moins annuelle	20	
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10	10
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10	10
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	10	10
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	10
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	10	10
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)		
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations		
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2012 est **80** . (10 en 2011).

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

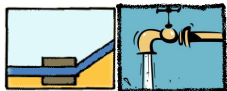
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2012	Exercice 2013
Rendement du réseau en %	183	143
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	57.4	69,5

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

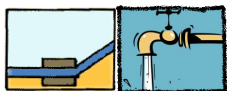


Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2013, l'indice linéaire des pertes est de $m^3/j/km$ (7.05 en 2012).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

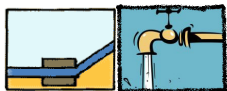


Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2013, l'indice linéaire des pertes est de $-14.93 m^3/j/km$ (-14.93 en 2012).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	[N-5]	[N-4]	[N-3]	2011	2012	2013
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2013, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0 % [0 en 2012).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2012 , l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 100 %. (80 % en 2012).

Indicateurs supplémentaires optionnels

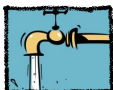
3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2013 , 0 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (0 en 2012), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0 pour 1 000 usagers. (0 en 2012)

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 7 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

Mise en œuvre à compter du 23/11/2013

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

~~Pour l'année 2012 , le taux de respect de ce délai est de [P152.1] % ([P152.1] % en 2011).~~

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



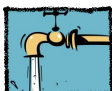
La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2012	Exercice 2013
Encours de la dette en €	0	0
Épargne brute annuelle en €	32 457,58	23 787,34
Durée d'extinction de la dette en années	0	0

Pour l'année 2013, la durée d'extinction de la dette est de 0 ans. (0 en 2012).

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2012 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2012	Exercice 2013
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2012 tel que connu au 31/12/2013	En cours de traitement	En cours de traitement
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2013		
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2013		

Pour l'année 2013, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2013 est de % (non défini en 2012).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

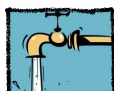
Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0.

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2012 , le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2011).

4. Financement des investissements

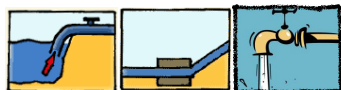
4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2012	Exercice 2013
Nombre total des branchements	269	269
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	23	34
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	120	86
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	9	
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	44	34

4.2. Montants financiers



	Exercice 2012	Exercice 2013
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	32 678,54	51 783,70
Montants des subventions en €	15 589	45 684,91
Montants des contributions du budget générales en €	0	0

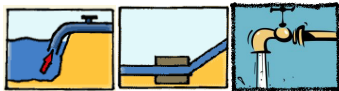
4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2013 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2012	Exercice 2013
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0	0
	en intérêts	0	0

4.4. Amortissements



Pour l'année 2013 , la dotation aux amortissements a été de 11 762,93 € (11 762,93 € en 2012)..

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

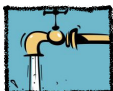
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

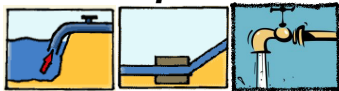
Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2013 , le service a reçu 0 demandes d'abandon de créances et en a accordées .

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2013(2.89 €/m³ en 2012).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
NEANT	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice N -1	Exercice N
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	[D101.0] _{N-1}	[D101.0]
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	[D102.0] _{N-1}	[D102.0]
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	[D151.0] _{N-1}	[D151.0]
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	[P101.1] _{N-1}	[P101.1]
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	[P102.1] _{N-1}	[P102.1]
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	[P103.2] _{N-1}	[P103.2]
P104.3	Rendement du réseau de distribution	[P104.3] _{N-1}	[P104.3]
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	[P105.3] _{N-1}	[P105.3]
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	[P106.3] _{N-1}	[P106.3]
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	[P107.2] _{N-1}	[P107.2]
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	[P108.3] _{N-1}	[P108.3]
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	[P109.0] _{N-1}	[P109.0]
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	[P151.1] _{N-1}	[P151.1]
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	[P152.1] _{N-1}	[P152.1]
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	[P153.2] _{N-1}	[P153.2]
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	[P154.0] _{N-1}	[P154.0]
P155.1	Taux de réclamations	[P155.1] _{N-1}	[P155.1]